

SÉNAT

Session ordinaire de 1914.

COMPTE RENDU IN EXTENSO. — 43^e SÉANCE

Séance du mardi 16 juin

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Lecture par M. Bienvenu Martin, garde des sceaux, ministre de la justice, d'une déclaration faite au nom du Gouvernement.
3. — Dépôt par M. Henry Bérenger d'un rapport sur la proposition de résolution de M. Ernest Monis et plusieurs de ses collègues ayant pour objet d'examiner s'il y a lieu de constituer une commission de dix-huit membres, élus au scrutin de liste, chargée d'étudier les réformes que comporterait la situation de l'Algérie.
4. — Règlement de l'ordre du jour.
Fixation de la prochaine séance au mercredi 17 juin.

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à deux heures.

1. — PROCÈS-VERBAL

M. Le Cour Grandmaison, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.
Le procès-verbal est adopté.

2. — COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux pour une communication du Gouvernement.

M. Bienvenu Martin, garde des sceaux, ministre de la justice. Messieurs, le Gouvernement rencontre, dès son avènement, les difficultés que le temps lui a léguées et qu'il dépend de notre action commune de ne pas laisser s'accroître. Ces difficultés ne seraient insurmontables que si le Gouvernement manquait de résolution et de courage et s'il ne pouvait compter sur une majorité républicaine, capable de fermeté dans les desseins et de continuité dans les vues.

Cette majorité est celle-là même qui a soutenu le cabinet qui était aux affaires avant les élections. Elle a reçu, pour son attitude passée, l'éclatante adhésion du suffrage universel dont nous devons exécuter les volontés et qui l'a renvoyée accrue et plus ardente encore sur les bancs de la Chambre. Ce faisant, le suffrage universel a marqué son attachement à la République laïque et sociale (*Très bien! à gauche*); il a réclamé le triomphe de la justice fiscale, l'aménagement des réformes, l'examen et la solution des problèmes qui se posent avec une acuité redoutable devant la conscience publique. Pour l'accomplissement de cette œuvre, le Gouvernement est prêt à l'action. Il demande à la majorité républicaine de le seconder, de lui fournir cette collaboration chaleureuse sans laquelle la confiance n'est pas un réconfort. Et il est bien entendu qu'il ne veut tirer son autorité que d'une majorité exclusivement républicaine (*Nouvelle approbation à gauche*), vivant d'elle-même, se refusant à accepter le concours direct ou détourné des partis de réaction. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Messieurs, les difficultés financières sont celles vers lesquelles, à cause même de leur urgence, nous devons nous porter d'un premier et vigoureux élan. La situation de

la trésorerie commande un prompt appel au crédit public. Le Gouvernement considère que l'emprunt est l'œuvre immédiate à laquelle il se doit attacher avant même de faire aboutir devant le Sénat le vote du budget de 1914. (*Très bien!*) Mais l'emprunt ne résout que très partiellement le problème. Cet emprunt ne pourvoit, en effet, qu'aux dépenses extraordinaires. Or, il est essentiel de rétablir entre les charges et les ressources permanentes du pays un équilibre, hors duquel pourraient être mis en péril à la fois le progrès social et la défense nationale.

Pour sauvegarder de si hauts intérêts, le Gouvernement doit remplir un grand devoir et demander à la nation de s'y associer. Il ne suffit pas, en effet, d'apporter dans la gestion des affaires de l'Etat cet esprit d'économie et cette volonté de contrôle qui sont les seuls remèdes efficaces contre les engagements abusifs de dépenses et le mauvais emploi des crédits.

Il faut, de plus, au prix d'un grand effort, tout ensemble doter les budgets des ressources qui leur sont indispensables, et, en réformant l'assiette de l'impôt, assurer enfin la justice fiscale. Cette œuvre, nous la réaliserons avec l'appui d'une majorité républicaine qui restera fidèle aux conceptions de sa devancière. Dans les derniers jours de la précédente législature, la Chambre des députés a voté des dispositions tendant à établir un impôt progressif sur l'ensemble des revenus. Nous demanderons au Sénat d'en maintenir l'incorporation dans la loi de finances de 1914. Soucieux d'exiger de ceux qui possèdent leur légitime contribution aux charges publiques, nous insérerons dans le projet de budget de 1915 des textes instituant un impôt progressif sur le capital. Enfin nous nous attacherons à poursuivre la rénovation, déjà réalisée en partie, de notre système d'imposition directe et à faire définitivement prévaloir la grande réforme dont la Chambre de 1909 a assuré le succès.

Un des devoirs les plus hauts du Gouvernement sera de persister dans la politique extérieure suivie, depuis tant d'années, par la République. Nous développerons une alliance féconde en heureux résultats fortifiée à l'épreuve du temps, au milieu des sympathies qui unissent deux peuples, tous deux attachés à la paix, la parfaite entente qui nous lie à une puissance voisine et qu'une récente visite a de nouveau et avec éclat consacrée, nos bonnes relations avec les autres gouvernements. Mais ce n'est pas seulement de cette alliance, de cette entente, de ces bonnes relations que la France tire sa force. Elle la tire d'elle-même. (*Très bien! très bien!*)

Le Parlement a voté la loi du 7 août 1913 sur la prolongation du service militaire. La discussion en a été ardente et longue mais la loi est votée. Cette loi ne suffit pas à elle seule à assurer la défense du territoire. Le Gouvernement déposera, à bref délai, un ensemble de projets dont les plus importants seront des projets de loi sur la préparation militaire de la jeunesse et sur la réorganisation des réserves (*Très bien!*), projets destinés à accroître la puissance défensive d'une nation qui, respectueuse du droit universel, n'a jamais songé, ne songe qu'à préserver ses foyers, ses libertés, sa dignité. (*Nouvelle approbation.*) C'est seulement après que ces projets auront été votés, appliqués, quand leur application aura démontré leur efficacité que, tenant compte à la fois des résultats de l'expérience et des nécessités de la défense nationale, le Gouvernement pourra proposer un allègement partiel des charges militaires. (*Sourires à droite.*)

Jusque là le Gouvernement s'en tiendra, sous le contrôle du Parlement, à l'applica-

tion exacte et loyale de la loi. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Le Sénat a renvoyé à l'examen de la Chambre le projet de loi sur la réforme électorale. (*Mouvements divers.*) Cette réforme est indispensable. Dès que la commission de la Chambre le désirera, le Gouvernement se mettra à sa disposition pour rechercher avec elle, d'accord avec le parti républicain dans les deux Assemblées, un mode de scrutin nouveau.

Ce n'est pas à l'heure actuelle, où le parti clérical, levé en face de la République (*Interruptions ironiques à droite*), encourage contre elle toutes les réactions, que la majorité républicaine désarmera. Notre premier effort sera d'achever, avec le concours du Sénat, dont les sentiments républicains nous sont une garantie de succès, dès que les discussions d'ordre financier auront pris fin, le débat sur les lois de défense laïque et sur la réorganisation de la caisse des écoles. Nous demanderons à la commission de l'enseignement de la Chambre de hâter le dépôt du rapport sur le contrôle de l'enseignement secondaire privé et nous développerons l'organisation post-scolaire. Par la liberté, la propagande, l'action, le parti républicain défendra le patrimoine de la Révolution contre l'esprit de domination. Nous voulons une République aussi éloignée de la persécution contre ses adversaires que de la faiblesse dont ils voudraient profiter.

Mais l'action politique est insuffisante et elle est vaine si elle n'est pas secondée par l'action sociale qui, exercée au profit des travailleurs des champs et des villes, contribue à les attacher plus étroitement à la République. (*Très bien!*) Vis-à-vis d'eux, par l'effort des lois d'assistance et d'assurance, la République a fait son devoir. Elle est loin d'avoir achevé sa tâche. Il faut améliorer la loi sur les retraites ouvrières, y comprendre l'invalidité, étendre jusqu'au chômage involontaire le domaine de l'assurance, doter de pouvoirs légaux plus efficaces ces syndicats professionnels où les ouvriers prennent, au contact des épreuves, l'habitude des responsabilités et travaillent à leur affranchissement économique. (*Très bien!*)

Messieurs, bien des réformes appellent votre attention et la nôtre et nous vous prions de ne pas dénoncer les lacunes, d'ailleurs volontaires, d'une déclaration qui envisage les problèmes urgents et généraux et ne vise pas à se transformer en une table des matières inanimée.

Certes, aucune des grandes questions économiques et agricoles ne nous peut trouver indifférents. Dès demain, pour l'examen de chacune d'elles le Gouvernement sera prêt. A l'heure grave qui sonne, le Gouvernement voudrait, embrassant d'un rapide regard la situation présente, se retourner vers la majorité républicaine. Il ne redoute la discussion d'aucune idée pourvu que cette idée ne demande son triomphe qu'à la loi. Il fait appel à tous ceux qui savent que la République mentirait à son origine si elle n'était laïque, démocratique et sociale. Il voudrait qu'une large discipline, volontairement consentie, rassemblât tous les hommes qui ont mis dans cette République leur espoir et si cette majorité républicaine le veut, nous nous offrons pour guider avec elle, par les voies de l'ordre et de la légalité, vers un idéal de justice, une démocratie qui, appliquée à développer à l'intérieur tous les progrès, a su maintenir au premier rang des peuples la France de la Révolution. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

3. — DÉPÔT DE RAPPORT

M. le président. La parole est à M. Henry Bérenger.

M. Henry Bérenger. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de M. Ernest Monis et plusieurs de ses collègues ayant pour objet d'examiner s'il y a lieu de constituer une commission de dix-huit membres, élus au scrutin de liste, chargée d'étudier les réformes que comporterait la situation de l'Algérie.

M. le président. Le rapport sera imprimé et distribué.

4. — RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici, messieurs, quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance :

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclasser une section du tramway de la Lacelle à Trun et de réduire le capital de premier établissement ainsi que la subvention de l'Etat concernant cette ligne;

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1914 :

Finances;
Monnaies et médailles;
Imprimerie nationale;
Justice;
Services pénitentiaires;
Légion d'honneur;
Affaires étrangères;
Protectorats;
Intérieur;
Guerre;
Poudres et salpêtres;
Marine militaire;
Marine marchande et caisse des invalides de la marine;
Instruction publique;
Beaux-arts;
Commerce et industrie;
Ecole centrale;
Postes et télégraphes et caisse nationale d'épargne;
Travail et prévoyance sociale;
Colonies et chemin de fer et port de la Réunion;
Agriculture;
Travaux publics et conventions;
Chemins de fer de l'Etat;
Loi de finances.

M. Aimond, rapporteur général de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. D'accord avec le Gouvernement, la commission des finan-

ces demande que la discussion du budget commence demain mercredi.

M. le président. Messieurs, M. le rapporteur général, d'accord avec le Gouvernement, demande que la discussion générale du budget commence demain mercredi.

Voix diverses. A deux heures et demie ! — A trois heures !

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Messieurs, la commission des finances prie le Sénat de faire un effort et de commencer désormais ses séances à deux heures et demie.

Elle avait tout d'abord l'intention de demander que la discussion générale fût ouverte seulement jeudi; mais le projet de loi relatif à l'emprunt peut venir en discussion à la Chambre vendredi, voire même jeudi, et M. le ministre des finances serait heureux de voir terminée la discussion générale du budget au moment où l'autre Assemblée inscrira le projet de loi sur l'emprunt à son ordre du jour.

Telles sont, messieurs, les raisons pour lesquelles nous demandons au Sénat d'aborder dès demain la discussion générale du budget et de décider que les séances commenceront à deux heures et demie.

M. le président. Quelqu'un insiste-t-il pour la fixation de la séance à trois heures? (*Non! non!*)

En conséquence, le Sénat se réunira demain, à deux heures et demie, en séance publique, avec l'ordre du jour dont je viens de donner lecture.

Personne ne demande la parole?...
La séance est levée.

(La séance est levée à deux heures et demie.)

*Le Chef du service de la sténographie
du Sénat,
ARMAND LELIUX.*

Ordre du jour du mercredi 17 juin.

A deux heures et demie, séance publique :

1^{re} délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclasser une section du tramway de la Lacelle à Trun et de réduire le capital de premier établissement ainsi que la subvention de l'Etat, concernant cette ligne. (Nos 133 et 226, année 1914. — M. Fenoux, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1914. (Nos 244, 272, et annexe, année 1914. — M. Emile Aimond, rapporteur général.)

Finances. — M. de Selves, rapporteur.

Monnaies et médailles. — M. N..., rapporteur.

Imprimerie nationale. — M. Amic, rapporteur.

Justice. — M. Alexandre Bérard, rapporteur.

Services pénitentiaires. — M. Cachet, rapporteur.

Légion d'honneur. — M. Cachet, rapporteur.

Affaires étrangères. — M. Doumer, rapporteur.

Protectorats. — M. Lucien Hubert, rapporteur.

Intérieur. — M. Alexandre Bérard, rapporteur.

Guerre. — M. Milliès-Lacroix, rapporteur.

Poudres et salpêtres. — M. Milliès-Lacroix, rapporteur.

Marine militaire. — M. Chautemps, rapporteur.

Marine marchande et caisse des invalides de la marine. — M. Jénouvrier, rapporteur.

Instruction publique. — M. Eugène Lintilhac, rapporteur.

Beaux-arts. — N..., rapporteur.

Commerce et industrie. — M. Victor Lourties, rapporteur.

Ecole centrale. — M. Victor Lourties, rapporteur.

Postes et télégraphes et caisse nationale d'épargne. — M. Emile Dupont, rapporteur.

Travail et prévoyance sociale. — M. Ferdinand-Dreyfus, rapporteur.

Colonies. — Chemin de fer et port de la Réunion. — M. Gervais, rapporteur.

Agriculture. — M. Jules Develle, rapporteur.

Travaux publics et conventions. — M. Albert Gérard, rapporteur.

Chemins de fer de l'Etat. — M. Léon Barbier, rapporteur.

Loi de finances. (N° 272, année 1914. — M. Emile Aimond, rapporteur général.)